

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès du Crédit Coopératif au titre des investissements 2026 du budget principal

N° 27857

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L. 202-11, L. 202-2 et L. 202-10
Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président
Vu l'arrêté financier de Limoges Métropole
Vu la proposition communautaire en date du 5 février 2026.

DÉCIDE

Article 1 De contracter un emprunt auprès du Crédit Coopératif d'un montant de 5 000 000 €, à être remboursé, destiné à financer le programme d'investissement 2026 du budget principal.


Article 2 Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	5 000 000 €
Forme	à titre
Taux de diffusion	0,25% du montant emprunté
Mois d'expiration des fonds	Juin 2027
Index et marge	EURIBOR 3 MOIS + 0,25%, soit EURIBOR 3 mois 2025, majoré d'une Marge Fixe de 0,25 % EURIBOR constaté entre le 26/02/2026 et le 26/02/2026. Échelle pour chaque période d'intérêt, lorsque leur calcul sur la base de l'EURIBOR nécessite deux jours ouvrés sur le marché monétaire avant la date de début de chaque période d'intérêt du prêt. Le montant des intérêts est adjoint au taux de la précédente échéance. Etant précisé que dans l'éventualité où la valeur du taux serait inférieure à zéro, cette valeur serait alors

DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès du Crédit Coopératif au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026

 **27857.pdf**
(.pdf, 255,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**